

## REGLEMENT DE L'AIN'POSSIBLE

**Article 1** : Le Comité d'organisation de l'Ain Possible par le Ski Club de Lompnes organise **le Samedi 25 Février 2017**, une course de ski nordique « Tout Terrain », **L'AIN'POSSIBLE**, avec un départ situé au centre de HAUTEVILLE-LOMPNES (Altitude 785m), passage au sommet du domaine skiable (altitude 1200m) et arrivée auprès de la Salle des Fêtes de HAUTEVILLE-LOMPNES (Altitude 815m), le parcours étant de 10Kilomètres. La piste est balisée par des rubans réfléchissants, le coureur est responsable du suivi de l'itinéraire.

**Article 2** : L'itinéraire sera maintenu **quelles que soient** les conditions d'enneigement, **les parties du parcours non-skiables pouvant être parcourues en course à pied** avec le matériel de ski porté par le coureur lui-même. Le coureur ne peut bénéficier d'aucune aide extérieure ni pour le port de matériel, ni pour toute aide au déplacement. Il doit repasser la ligne avec l'intégralité du matériel emporté. L'organisateur se réserve le droit de modifier les règles d'équipement au vu des conditions météorologiques.

**Article 3** : L'épreuve est ouverte aux coureurs nés en 1998 et avant.

**Article 4** : A l'inscription, le coureur doit justifier qu'il est :

- titulaire d'une licence **carte neige compétiteur**
- ou titulaire d'une licence **carte neige loisir ou dirigeant** accompagnée d'un **certificat de non-contre-indication à la pratique du ski de compétition de moins d'un an validé par un médecin.**
- non licenciés FFS : un ticket course FFS sera établi sur présentation d'un certificat de non-contre-indication à la pratique du ski de compétition de moins d'un an validé par un médecin.

**Article 5** : Les inscriptions sont obligatoires et sont reçues jusqu'au 24 Février 2017 à 12h00, à l'Office de Tourisme du Plateau d'Hauteville à HAUTEVILLE-LOMPNES.

**Article 6** : Dossards et Droit d'inscription

Les droits d'inscription sont fixés à :

- 15 euros pour un licencié carte neige (compétiteur, dirigeant, loisir),
- 20 euros pour un non-licencié (Ticket-course inclus).

Ces droits comprennent un dossard, le chronométrage, les ravitaillements et l'assistance médicale. Les dossards sont délivrés de 15h00 à 19h00 le 25 Février 2017 dans les vestiaires Place du Dr Rougy (salle des fêtes d'Hauteville-Lompnes). L'organisateur pourra demander une pièce d'identité.

Aucun remboursement des droits d'inscription n'est prévu.

Un repas peut être servi par l'organisation, sur réservation à l'inscription.

## **Article 7** : Equipements

Tous les coureurs doivent passer la ligne de départ avec :

- Leur dossard ;
- Leur paire de skis équipée de fixation et d'une longueur minimale de 130 cm ;
- Une lampe frontale en état de fonctionnement.

Pour être classés, les coureurs doivent franchir la ligne d'arrivée avec ce même équipement.

## **Article 8** : Départ

Il sera donné **à l'envolée à 19h30 du Centre d'HAUTEVILLE-LOMPNES.** La course se déroulera en nocturne sans éclairage artificiel.

## **Article 9** : Ravitaillement

Deux zones de ravitaillement sont prévues sur le parcours.

**Article 10** : Une barrière horaire sera mise en place à 21h30 au passage à La Praille et à 23h00 à l'arrivée. L'organisateur se réserve le droit de modifier cette barrière ou son horaire selon les conditions météorologiques.

**Article 11** : La descente s'effectue sur les pistes de ski alpin de la station d'HAUTEVILLE-LOMPNES. Les coureurs sont invités à suivre, pour leur sécurité, le tracé non éclairé matérialisé par l'organisateur.

**Article 12** : Les coureurs sont libres de garder leur équipement de ski au pied ou de les retirer selon leur appréciation, sur tout ou partie du parcours, et cela en dérogation aux règlements des concours de ski. Lorsque les coureurs empruntent une section de voirie ouverte à la circulation, ils doivent se conformer au code de la route.

**Article 13** : Tout comportement non respectueux des autres participants, de l'organisation ou de l'environnement par un coureur peut être sanctionné par le Jury d'un déclassement ou d'une disqualification. Le concurrent se doit d'aider un participant qu'il verrait en détresse. Le jury peut alors décider de bonifier le temps de ce concurrent, au regard du temps qu'il aurait pu perdre pour cette aide. Tout abandon doit être signalé à l'organisateur.

**Article 14** : Pour toute réclamation le jury s'appuiera sur les règlements des concours de ski nordique (de fond ?) sauf pour les articles de ce règlement qui y dérogent. Le jury est constitué du Directeur d'épreuve, du Délégué technique et du Médecin de l'épreuve. Le jury est souverain pour toutes modifications de parcours, d'horaires ou autres pour des raisons de sécurité.

**Article 15** : Les résultats seront proclamés dès 21h30 à la Salle des fêtes. Les palmarès Hommes et Dames seront établis selon les catégories Scratch, U 20 (nés en 1998-1997), seniors (nés de 1996 à 1977), vétérans (nés en 1976 et avant)

**Article 16** : L'organisateur récompensera chaque catégorie. Seuls les compétiteurs présents pourront être récompensés. Un classement **équipe** sera établi par addition des temps des 3 meilleurs coureurs inscrits dans une même équipe (homme, femme, toutes catégories confondues).

**Article 17** : Par son inscription, le coureur déclare avoir pris connaissances des spécificités de l'épreuve tant pour ses conditions tout terrain que son profil ascendant et descendant. Il autorise les organisateurs à utiliser les images sur lesquelles il pourrait apparaître.